

Jean-Philippe de Lespinay  
Château de la Mouhée  
85110 CHANTONNAY  
Tél/fax : 02 53 07 33 35  
Mob : 06 82 92 69 03  
Email : jpl@tree-logic.com

**Tribunal Correctionnel de Niort  
2 rue du Palais  
BP 8819  
79028 NIORT**

Lettre en recommandé avec AR

**N° Parquet : 21064000003**

La Mouhée, 12 octobre 2021

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre mandement de citation à prévenu du 3 septembre 2021. Je vous informe que je ne me rendrai pas à cette convocation qui n'obéit pas aux principes du procès équitable voulus par la Cour européenne et inscrits dans la loi française. Les articles 43 et 6-1 du code de procédure pénale (ex-article 681 en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1994) imposent que le tribunal soit dépaysé, mes adversaires étant trois magistrats de la Roche sur Yon relevant de la même cour d'appel que Niort.

Je m'étonne que vous ne vous soyez pas opposé à cette convocation, qui plus est entachée de plusieurs autres irrégularités, qui m'amène face à un tribunal choisi par mes adversaires et appartenant à la même juridiction que la vôtre. C'est une ingérence étatique dans mes droits de citoyen et de lanceur d'alertes voué à signaler publiquement la corruption. Vous auriez du, il me semble, la rejeter et réclamer le dépassement.

Je vous demande en conséquence de déporter cette affaire auprès de la chambre criminelle de la cour de cassation, qui choisira elle-même un tribunal hors de la juridiction de mes adversaires comme le prévoit la loi. A la condition qu'ils persistent, ce qui m'étonnerait vu les conséquences pour eux du procès équitable qu'ils ont voulu éviter.

Cette convocation initiée par un procureur « anonyme » de la Roche sur Yon, en l'occurrence Mme Lepissier, ne contient rien, est entachée de faux et constitue à l'évidence un abus de pouvoir de plus de sa part. Son mandement porte la mention en majuscules et en gras : « **LE REQUISITOIRE SIGNIFIE DOIT ETRE CONSIDERE COMME FAISANT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT ACTE** » sans contenir de réquisitoire. Il extrait de mon blog des citations mineures en évitant soigneusement de faire référence aux graves accusations de corruption qui les motive alors qu'elles occupent tout le texte, portées contre des magistrats de la Roche sur Yon.

Par le fait-même, en évitant d'inclure dans sa citation ces accusations censées relever d'une grave diffamation, Mme Lepissier reconnaît qu'il n'y a pas diffamation de ma part contre Claude Oesinger, Isabelle de Coux et elle-même.

J'utiliserai cet aveu du procureur de la Roche sur Yon par la suite en justice.

Pour votre information, voilà les accusations que je porte – et justifie - contre le juge des tutelles Claude Oesinger depuis 2012, dans mon blog, par mes plaintes auprès des procureurs de la Roche sur Yon et de Poitiers jamais instruites (8 mars 2014, 9 octobre 2017, 19 octobre 2017, 21 mars 2017, 2 novembre 2019, 30 juin 2020), par une lettre ouverte auprès du Garde des Sceaux du 15.07.2020 et par une requête auprès du Conseil Supérieur de la Magistrature qui part aujourd'hui :

- *Mise sous tutelle abusive au profit d'un complice, sans convocation de la famille*
- *Complicité d'abus de faiblesse*
- *Complicité d'enlèvement d'une personne vulnérable ayant conduit à sa mort*
- *Abus d'autorité, complicité et corruption*
- *Trafic d'influence*
- *Non assistance à personne en danger*
- *Forfaiture*

Mme Lepissier, en tentant constamment de couvrir Claude Oesinger, agit comme son complice.

Je vous informe que, pour ma protection, cette lettre est également publiée dans mon blog avec des commentaires.

Comptant sur votre compréhension - et surtout votre intégrité - je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,